

## Contrat Enfance Jeunesse - Versement d'une avance sur subvention aux associations inscrites au volet enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Convention avec les associations

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :** Le Contrat Enfance et Jeunesse passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville a été signé le 21 décembre 2007 pour une durée de quatre ans. Il définit et encadre les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la PSEJ, Prestation de Service Enfance et Jeunesse, versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Son montant est calculé sur la base de la PSEJ 2005, diminuée chaque année d'une dégressivité de 3/57 du montant 2005.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, bénéficient également de la PSEJ les structures suivantes : Antenne Petite Enfance, La Maison Verte et la Mutualité Française Doubs.

La Ville de Besançon subventionne, avec la Caisse d'Allocations Familiales, Antenne Petite Enfance, la Maison Verte et la Mutualité Française du Doubs. Après signature du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse, la Ville souhaite redéfinir les modalités de son engagement financier au travers de nouvelles conventions qui sont en cours de négociation et qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Toutefois, afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces associations et organisme, la Ville souhaite, dans l'attente de la convention finale, verser une avance sur subvention correspondant à 80 % de l'avance versée au titre de 2007.

La Ville versera ces avances, dont le montant figure dans le tableau ci-après, dès signature des conventions.

Associations	Avances 2007	Avance 2008	Imputations
Antenne Petite Enfance structure multi accueil	66 356,00 €	53 084,80 €	65.64.6574.93013.44000
Maison Verte	28 485,00 €	22 788,00 €	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Doubs RAM	18 562,00 €	14 849,60 €	65.64.6574.94022.44000
<b>Total</b>	<b>113 403,00 €</b>	<b>90 722,20 €</b>	

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de ces avances sur subvention à Antenne Petite Enfance, Maison Verte et Mutualité Française Doubs et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces conventions d'avances pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 février 2008.*